

ALIMENTATION ELECTRIQUE 63 000 volts DU BASSIN ANNECIEN ET DE LA REGIE D'ELECTRICITE DE THONES;

- les dernières nouvelles :

A la suite de nombreuses demandes émanant du conseil municipal ([voir dossier communal ci-après](#)) et de l'Association « Pour l'enfouissement de la ligne HT sur la commune de La Balme de Thuy » ([voir dossier ci-après](#)), les représentants de RTE (EDF) gestionnaire du réseau de transport d'Electricité HT, le directeur de la Régie d'Electricité de Thônes ont accepté de venir présenter le projet définitif concernant le devenir de la ligne 63 000 volts qui traverse notre commune.

Les membres du conseil municipal, de très nombreux membres de l'Association ont pris connaissance du projet et en ont débattu avec les représentants de RTE.

Pour RTE « le projet consiste à installer 7 pylônes anti-cascades qui, bien qu'avec une structure proche de celle des pylônes qu'ils remplacent permettent de résister à des conditions météorologiques semblables à celles rencontrées lors de la tempête de fin 1999 ».

Sur notre commune, un pylône anti-cascades serait installé (N° 17) et un renforcé (N°13), ([voir dossier RTE ci-après](#)).

Le remplacement du pylône N °17 en un pylône plus haut et plus solide devrait nécessiter la dépose d'une demande de permis de construire de la part de RTE, le conseil municipal devra donner un avis en tenant compte de l'épais dossier (constitué depuis 2002 sur le renforcement électrique du bassin annécien, des souhaits et de la volonté de la population de La Balme de Thuy.

Dossier commune de LA BALME DE THUY

ALIMENTATION ELECTRIQUE HAUTE TENSION DU BASSIN ANNECIEN ET DE LA REGIE D'ELECTRICITE DE THONES

HISTORIQUE DE LA CONCERTATION ET DE L'INFORMATION. Documents disponible en mairie

- février 2000 : Mr le Préfet lance une concertation préalable sur la problématique de l'alimentation électrique du bassin annecien et de la Régie de Thônes.
- mars 2002 : lettre conseil municipal de La Balme de Thuy à Monsieur Le Préfet.
- janvier 2003 : lettre maires Alex, Dingy St Clair, La Balme de Thuy à Monsieur le Préfet.
- février 2003 : article du bulletin communal de La Balme de Thuy.
- mars 2003 : lettre maire La Balme de Thuy à Mr le Directeur de RTE (EDF).
- juillet 2004 : lettre Préfet à maire de La Balme de Thuy.
- septembre 2004 : conseil municipal de La Balme de Thuy à Monsieur Le Préfet.
- novembre 2004 : lettre Sénateur Amoudry à maire de La Balme de Thuy.
- novembre 2004 : lettre Préfet à maire de La Balme de Thuy.
- février 2005 : article du bulletin communal de La Balme de Thuy.
- juillet 2005 : réunion RTE – Maires S.I.E.V. Thônes
- janvier 2006 : lettre maire La Balme de Thuy à Monsieur Le Préfet.
- février 2006 : article du bulletin communal de La Balme de Thuy.
- mars 2006 : réunion Régie de Thônes – RTE – Maires.
- octobre 2006 : lettre maire La Balme de Thuy à Mr le Directeur de RTE (EDF). (ci-après)
- novembre 2006 : lettre de RTE (EDF) à maire La Balme de Thuy (ci-après)
- janvier 2007 : lettre maire La Balme de Thuy à Mr le Directeur de RTE (EDF) (ci-après)
- février 2007 : lettre de RTE (EDF) à maire La Balme de Thuy. (ci-après)

Dossier commune de La Balme de Thuy

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

MAIRIE DE
LA BALME-DE-THUY
74230

La Balme de Thuy, le 10 Octobre 2006

Monsieur le Directeur de RTE
Gestionnaire du Réseau de Transport
d'Electricité

3, bis rue des Cuirassiers
BP3109
69399 LYON CEDEX 03

Monsieur le Directeur,

Comme convenu entre votre chargé de concertation Mr LEFEVRE et le Collectif des Habitants de LA BALME DE THUY signataire du projet d'association pour l'étude d'enfouissement de la ligne HT 63 000 volts Vignières-Thônes, les membres du Conseil Municipal de LA BALME DE THUY vous demandent de prendre en compte le courrier du 5 septembre 2006 du Collectif des Habitants de LA BALME DE THUY et de réaliser une étude comparative conformément à leur demande.

Vous trouverez ci-joint :

- copie du courrier du 5.09.2006 demandant la réalisation d'une étude par EDF-RTE
- copie du projet d'association signé par plus de 150 habitants de LA BALME DE THUY

Dans le cadre de la concertation sur le renforcement électrique de la Régie de THONES et du secours 63 000 volts du secteur des Aravis Le Conseil Municipal de LA BALME DE THUY s'est exprimé à plusieurs reprises par les courriers suivants :

- courrier du 7 mars 2002 adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- courrier du 21 janvier 2003 adressé à Mr le Préfet de la Haute-Savoie et co-signé par les Maires de ALEX, DINGY SAINT CLAIR et de LA BALME DE THUY
- courriers du 27 septembre 2004 adressé à Mr le Préfet de la Haute-Savoie en réponse du procès-verbal de la réunion du 03.06.2004 ; ainsi que des maires de LES VILLARDS SUR THONES et ENTREMONT ; courriers joints.

Comme le souhaite la population de LA BALME DE THUY, nous attendons de RTE la réalisation d'une étude comparative objective prenant en compte vos engagements environnementaux (site internet www.rtefrance.com), la liste des servitudes d'utilité publique et les risques naturels affectant le tracé de la ligne 63 000 volts Vignières-Thônes-St Jean de Sixt.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour le Conseil Municipal De
LA BALME DE THUY

Le Maire : Christian DEROUSSIN

Copie : Mr le Préfet de la Haute Savoie



REQU
17 NOV. 2006
Mairie de LA BALME DE THUY

Dossier commune de La Balme de Thuy

Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

D.4WPRO/AFO/CRE/06-1046

Antonio ALFONSO

INTERLOCUTEUR

Tél. : 04 78 71 34 06 g 712571

Ligne 63 kV Thônes Vignières

OBJET

MAIRIE de

LA BALME - DE - THUY

A l'attention de Monsieur le Maire

Lyon le 10 novembre 2006

Monsieur le Maire,

Votre courrier du 10 octobre 2006 a retenu toute notre attention. Il montre tout l'intérêt que les habitants et le Conseil Municipal de La Balme de Thuy portent à cette affaire.

Toutefois, comme nous vous l'avions indiqué lors de notre réunion du 30 mars 2006 je vous confirme les éléments suivants :

- Les travaux que nous envisageons sur la ligne Vignières Thônes visent en priorité à renforcer mécaniquement la ligne pour la rendre plus robuste vis à vis d'événements climatiques type tempête 99 et donc à améliorer la fiabilité de l'alimentation de la Régie de Thônes.
- Il s'agit d'adaptations de l'ouvrage existant, limitées au strict nécessaire dans le cadre d'allocations budgétaires validées à cet effet par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie)
- Ces travaux n'entrent donc pas dans le champ des engagements nationaux que vous évoquez (Accord Réseaux Electrique et Environnement), ni dans le nouveau Contrat de Service Public signé entre RTE et l'Etat.

C'est pourquoi comme nous vous l'avions indiqué lors de notre réunion du 30 mars, l'enfouissement de cette ligne ne peut pas être envisagé dans le cadre de cette opération.

Par ailleurs, en complément aux explications que Monsieur LEFVRE vous a déjà fournies lors de votre dernière entrevue, je me tiens à votre disposition, pour vous rencontrer, ainsi que votre Conseil Municipal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

SYSTEME ELECTRIQUE RHÔNE-ALPES AUVERGNE
3BIS RUE DES CUIRASSIERS - BP 3109 - 69309 LYON CEDEX 03
TEL 04 78 71 33 33

Le Directeur de projet
Antonio ALFONSO

RTE EDF Transport
société anonyme à directeur et conseil de
surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S Nanterre 444 819 258

Dossier commune de La Balme de Thuy

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE

La Balme de Thuy, le 19 Janvier 2007

MAIRIE
LA BALME DE THUY

Monsieur le Directeur de RTE
Gestionnaire du Réseau
de Transport d Electricité

Téléphone : 04 50 02 16 89
Télécopie : 04 50 02 16 89

3 bis rue des Cuirassiers

69399 LYON CEDEX 03

Monsieur le Directeur,

Suite à votre courrier du 10 novembre 2006 que votre Directeur de Projet m'a adressé en réponse à mon envoi du 10 Octobre, concernant le projet de travaux sur la ligne 63000 V Vignères-Thônes, le Conseil Municipal de la Balme de Thuy vous informe que la teneur de la réponse formulée par Monsieur Alfonso, a suscité un vif mécontentement auprès du collectif des habitants de la commune, qui, après avoir manifesté jusque là une volonté *affichée* de dialogue direct, a décidé finalement de mettre en oeuvre la procédure de constitution d'une Association, ce qui aurait pu être évité.

Force est de constater que non content de refuser d'apporter une réponse à leur demande, RTE n'a encore jamais été en mesure non plus de *présenter* une étude précise du contenu du Projet, et ce malgré de nombreuses relances.

Aussi, le Conseil Municipal et moi-même avons *décidé de* vous convier à une réunion au cours de laquelle vous voudrez bien nous faire part des modifications précises que vous envisagez de réaliser sur cette ligne électrique 63000 V qui traverse le territoire communal de la Balme de Thuy,

Cette réunion à laquelle nous invitons aussi Monsieur le Directeur de la Régie d'Electricité de Thônes, se tiendra à la Mairie de La Balme de Thuy, le mercredi 7 mars 2007 à 19 heures.

A cette occasion, ce conseil sera élargi, à leur demande, à la participation d'une représentation des 150 signataires du collectif qui souhaite vous rappeler l'objectif précis de leur démarche, et leur incompréhension face à une réponse qu'ils jugent, selon leurs termes, pour le moins inappropriée.

Dans l'attente de pouvoir débattre avec vous de cette affaire, nous vous prions *d'agréer*, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Le Maire :

Christian DEROUSSIN

Copie à Mr le Directeur de la Régie
D'Electricité de Thônes



Gestionnaire

du Réseau de Transport d'Électricité

Mairie de LABALME DE THUY

Monsieur Christian DEROUSSIN

Maire,

74 230 LA BALME - DE - THUY

NOS RCF SERAA/DIR/MFE/CVL 07-008
D.4230 PRO/AFO/CRE/06-1046

INTERLOCUTEUR **Philippe Clavel**

Tél. : 04 78 71 31 02 *OBJET* **Votre**

courrier du 19 janvier 2007

le Lyon, le 15 Février 07

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier du 19 janvier dernier m'invitant à participer à une réunion élargie de votre Conseil Municipal, pour présenter les évolutions envisagées sur la ligne à 63 000 V reliant les postes de Vignères (Commune d'Annecy le Vieux) et Thônes, ligne qui traverse le territoire de votre commune.

C'est bien volontiers que j'accède à votre demande. Cependant, la date de la réunion ayant été reportée au 14 mars pour permettre la participation de Monsieur le Directeur de la Régie de Thônes, et étant moi-même retenu à Paris par des engagements professionnels antérieurs, j'ai demandé à Monsieur Antonio ALFONSO, Directeur du projet, de me représenter à cette réunion.

Nous avons bien noté, suite au contact pris par Monsieur Lefèvre de RTE que la réunion se tiendrait en mairie de la Balme-de-Thuy à 19 heures,

Lors de cette réunion, et en complément aux explications que nous vous avons données lors des diverses rencontres, notamment le 30 mars 2006 dans les locaux de la Régie puis le 29 juin 2006, Monsieur ALFONSO vous présentera de façon détaillée les résultats définitifs des études réalisées et la nature précise des travaux envisagés sur votre commune. Comme vous pourrez le constater, ces résultats tiennent largement compte des remarques et suggestions que vous aviez personnellement formulées lors de la rencontre du 30 mars 2006.

Cette réunion sera également pour RTE, l'occasion de rappeler la finalité des travaux projetés, à savoir le renforcement mécanique de la ligne existante, conformément aux enseignements tirés des tempêtes de 1999, de façon à améliorer la fiabilité d'alimentation en électricité de la région de Thônes et accompagner son développement économique, créateur d'emplois.

C'est donc au titre de nos missions de service public et dans le souci de l'intérêt général que nous avons décidé et conçu ce projet. C'est également à ce titre que nous avons engagé avec vous et avec les représentants de votre commune, tels Monsieur Chabrier rencontré le 2 août 2006, une large concertation pour minimiser l'impact des travaux. C'est aussi à ce titre, et dans un esprit de dialogue que nous participerons à la réunion du 14 mars.

Je vous prie une nouvelle fois, Monsieur le Maire, de bien vouloir excuser mon absence à cette réunion.

Je reste disponible pour échanger avec vous sur ce projet et vous /rie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe CLAVEL

Directeur de SERAA

SYSTÈME ÉLECTRIQUE RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Document RTE suite réunion du 14 mars 2007

RTE sécurise mécaniquement la ligne 63 kv Thônes - Vignères

1 - RTE accompagne le développement économique impulsé par les collectivités locales

A l'issue d'un vaste projet marqué par le lancement de la concertation début 2000 et le démarrage des travaux en avril 2005, RTE procédera prochainement à la mise en service des installations du nouveau poste de transformation 400/63 kV de Montagny, du nouveau poste de transformation 63 kV/20 kV de Vignères et des liaisons 63 kV associées.

La finalité est le renforcement de l'alimentation électrique du bassin annécien.

Dans la poursuite de ces travaux, RTE entreprend le renforcement de l'alimentation électrique de la zone desservie par la Régie Electrique de Thônes, en améliorant la sécurité mécanique de la ligne 63 kV entre Thônes et Vignères.

Par l'ensemble de ces réalisations, RTE met à disposition une infrastructure de réseau électrique haute et très haute tension qui permet, en particulier pour la région de Thônes, de répondre aux besoins de consommation déjà exprimés et à ceux associés aux évolutions liées au développement économique.

2 - La sécurisation mécanique du réseau de RTE

La sécurisation du réseau est le programme volontariste que RTE a décidé de mettre en œuvre, en accord avec les pouvoirs publics. Ce programme est la déclinaison concrète du retour d'expérience mené à la suite des tempêtes de fin 1999.

Ainsi RTE investit 1,7 milliards d'€ sur 15 ans, dont 130 millions d'€ pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne.

2.1 De la tempête du siècle ... à la politique de sécurisation

En décembre 1999, la France est touchée par deux tempêtes d'une ampleur exceptionnelle. Suite à des vents de l'ordre de 150 km/h, 3,5 millions de foyers sont privés d'électricité, 8% des lignes du réseau de Transport d'Electricité sont indisponibles et 0,4 % des pylônes du réseau de transport sont endommagés. Grâce notamment au maillage du réseau, l'ensemble des postes de transformation a été remis sous tension dès le 31 décembre au soir.

Le retour d'expérience qui a immédiatement suivi, a permis d'identifier les principales causes de dégâts :

Document RTE suite réunion du 14 mars 2007

- l'intensité exceptionnelle des tempêtes,
- le manque de résistance de certains pylônes et de certaines fondations,
- les nombreuses chutes d'arbres à l'origine de la ruine de 50 % des pylônes détruits.

Fort de ces enseignements, dès août 2001, RTE, a défini sa politique de sécurisation du réseau de transport.

2.2 - La politique de sécurisation du réseau de transport : une démarche volontariste

Deux objectifs sont visés :

- assurer la continuité d'alimentation de la clientèle,
- garantir la sécurité des personnes et des biens.

L'objectif est de dimensionner les ouvrages du réseau de Transport afin d'assurer le fonctionnement du système électrique dans des conditions de sûreté suffisantes et de garantir la reprise de l'alimentation dans les meilleurs délais en cas d'événements climatiques majeurs du même ordre d'intensité que les tempêtes de décembre 1999.

Un nouvel arrêté technique¹ a été publié le 17 mai 2001 consécutivement à ces tempêtes. De nouvelles règles imposent des normes plus strictes pour la construction des ouvrages neufs afin :

- d'améliorer la sécurité des ouvrages stratégiques d'alimentation régionale,
- de renforcer les ouvrages à proximité des zones d'habitat dense et des voies de communication importantes,

Alors que ces nouvelles normes ne devraient s'imposer qu'à la construction d'ouvrages neufs, RTE a décidé, dans le cadre de cette politique **volontariste**, d'en étendre l'application à des ouvrages existants.

Conformément aux missions qui lui sont confiées, RTE a conclu à la nécessité d'engager un vaste programme de 'sécurisation mécanique' de l'ensemble du réseau de Transport d'électricité.

2.3 : la sécurisation sous 3 composantes

Ce vaste chantier a commencé dès 2001 et il s'étend sur une période d'environ 15 ans. Il concerne le dimensionnement de 45 000 km de lignes. Il représente un investissement très important : 1700 M€, dont 130 M€ pour Rhône-Alpes et Auvergne.

¹ Arrêté Technique : prescriptions fixées par les pouvoirs publics visant à garantir la sécurité des personnes et des biens.

Document RTE suite réunion du 14 mars 2007

La sécurisation repose sur les 3 bases suivantes :

- *l'adaptation de la politique d'élagage* : RTE vise à maintenir en permanence les tranchées forestières d'une largeur de sécurité suffisante,
- *Le renforcement des pylônes* : la tenue mécanique de certains pylônes existants est renforcée par l'ajout ou le remplacement d'éléments de structure (kits) et/ou le remplacement des fondations,
- *l'installation tous les 3 à 5 kilomètres des pylônes « anti-cascade »* présentant une résistance mécanique plus importante et permettant d'arrêter une chute de type « domino ». En cas d'avarie, cette disposition limite le nombre de supports endommagés

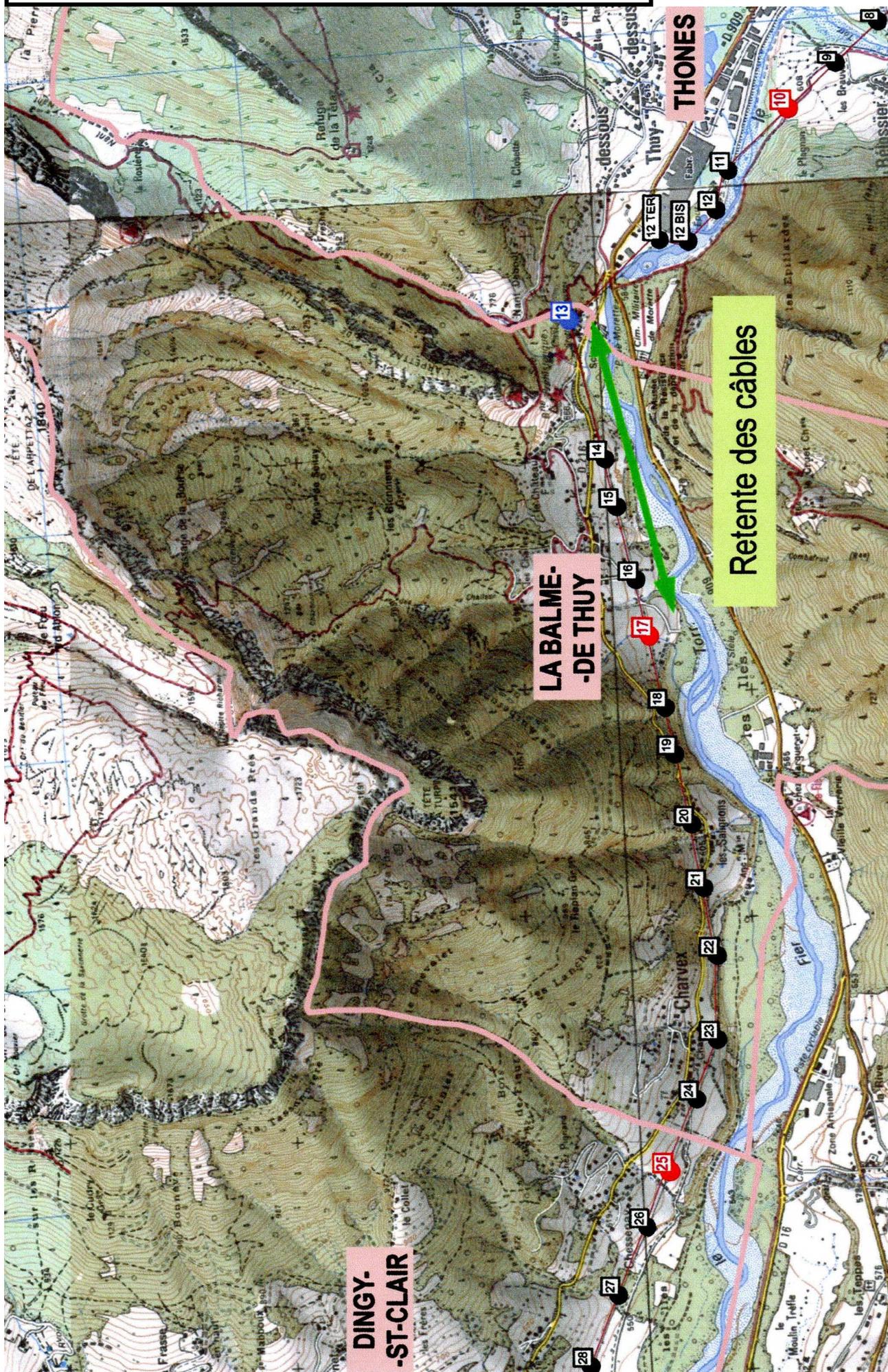
3 - La sécurisation mécanique de la ligne Thônes Vignères

Il consiste à installer 7 pylônes anticascade qui, bien qu'avec une structure proche de celle des pylônes qu'ils remplacent, permettent de résister à des conditions météorologiques semblables à celles rencontrées lors de la tempête de fin 1999.

Les travaux seront lancés à l'automne 2007 et s'achèveront fin 2007.

RTE investit ici **1,8 million d'euros**.

A l'issue de ces travaux, la zone pourra disposer d'une alimentation électrique fiabilisée et renforcée.



Document RTE suite réunion du 14 mars 2007

